



Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'eau potable

Secteur Ex-SIAEP BEAUFORT EN VALLEE

Exercice 2020



Réservoir semi-enterré de FONTAINE MILON

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

0. Préambule	3
1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4. Nombre d'abonnés	5
1.5. Eaux brutes	6
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2. Achats d'eaux brutes	7
1.6. Eaux traitées	7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	7
1.6.2. Production	7
1.6.3. Achats d'eaux traitées	8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5. Autres volumes	10
1.6.6. Volume consommé autorisé	10
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2. Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1. Modalités de tarification	11
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	12
3. Indicateurs de performance	13
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3. Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4. Financement des investissements	18
4.1. Branchements en plomb	18
4.2. Montants financiers	18
4.3. 18	
4.4. État de la dette du service	18
4.5. Amortissements	18
4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.7. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	20

0. Préambule

Les données de ce document résultent des rapports annuels des délégataires (R.A.D.) fournis par STGS pour le premier semestre et VEOLIA pour le second semestre sur l'ensemble du territoire de l'Ex-SIAEP BEAUFORT sans les Communes déléguées suivantes :

- **CORNE, BRAIN SUR L'AUTHION, ANDARD et BAUNE** faisant partie intégrante d'Angers Loire Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019
- **MOULIHERNE** faisant partie intégrante de Saumur Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2019
- **JUELLES ET LA LANDE CHASLES** faisant partie intégrante de Saumur Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2020
- **CORNILLE LES CAVES** faisant partie intégrante du Syndicat d'Eau de l'Anjou (S.E.A.) à compter du 1^{er} janvier 2020

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes Baugeois Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Ex-SIAEP de Beaufort-en-Vallée
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	X	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	X	<input type="checkbox"/>
Transfert	X	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	X	<input type="checkbox"/>
Distribution	X	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - ✓ Communes déléguées : BEAUFORT-EN-VALLEE, GEE (Commune de BEAUFORT EN ANJOU), BOCE, CHARTRENE, CUON, LE GUEDENIAU (partie de la Commune BAUGE EN ANJOU), BRION, FONTAINE-GUERIN, SAINT-GEORGES-DU-BOIS (Commune LES BOIS D'ANJOU), MAZE, FONTAINE-MILON (Commune de MAZE-MILON)
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : X Non
- Existence d'un règlement de service X Oui, date d'approbation* : 4/07/2019 . Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : X Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Prestation de service

Nature du contrat :

- Nom des prestataires : STGS jusqu'au 30 juin 2020 et VEOLIA du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2029.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 15 992 habitants au 31/12/2020 (18 911 au 31/12/2019), sans les 3 communes de Jumelles, La Lande Chasles et Cornillé les Caves depuis le 1er janvier 2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 299 abonnés au 31/12/2020 (8 194 au 31/12/2019), sans les 3 communes de Jumelles, La Lande Chasles et Cornillé les Caves depuis le 1er janvier 2020.

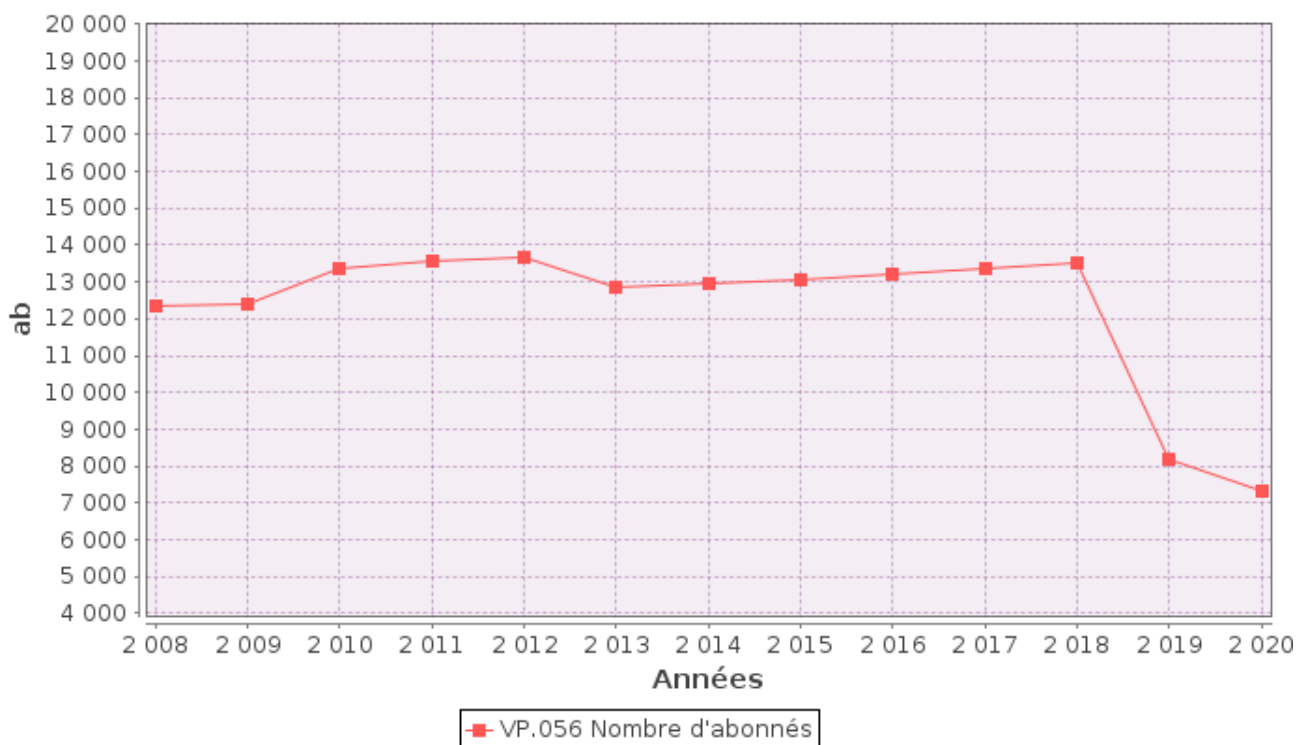
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Total	8 194	7 299	-10,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,85 abonnés/km au 31/12/2020 (14,12 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,31 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,99 m³/abonné au 31/12/2020. (136,76 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 475 066 m³ pour l'exercice 2020 (1 472 806 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Forage Grande Ouche F4	Souterraine	50 m ³ /h	186 951	187 605	0,3%
Forage Clos Bertin F1	Souterraine	50 m ³ /h	66 418	55 463	-16,5%
Forage Clos Bertin F2	Souterraine	50 m ³ /h	78 802	81 202	3%
Forage Petit Jusson ou les Cosses	Souterraine	50 m ³ /h	179 018	191 693	7,1%
Forage Les Chaintres F8	Souterraine	50 m ³ /h	195 760	149 669	-23,5%
Forage (station) F6	Souterraine	40 m ³ /h	139 431	144 175	3,4%
Forage canton de Conglands F7	Souterraine	50 m ³ /h	192 380	206 501	7,3%
Forage Les Gains F5	Souterraine	50 m ³ /h	191 963	225 215	17,3%
Forage les Pièces du Bois	Souterraine	50 m ³ /h	242 083	233 543	-3,5%
Total			1 472 806	1 475 066	0,1%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

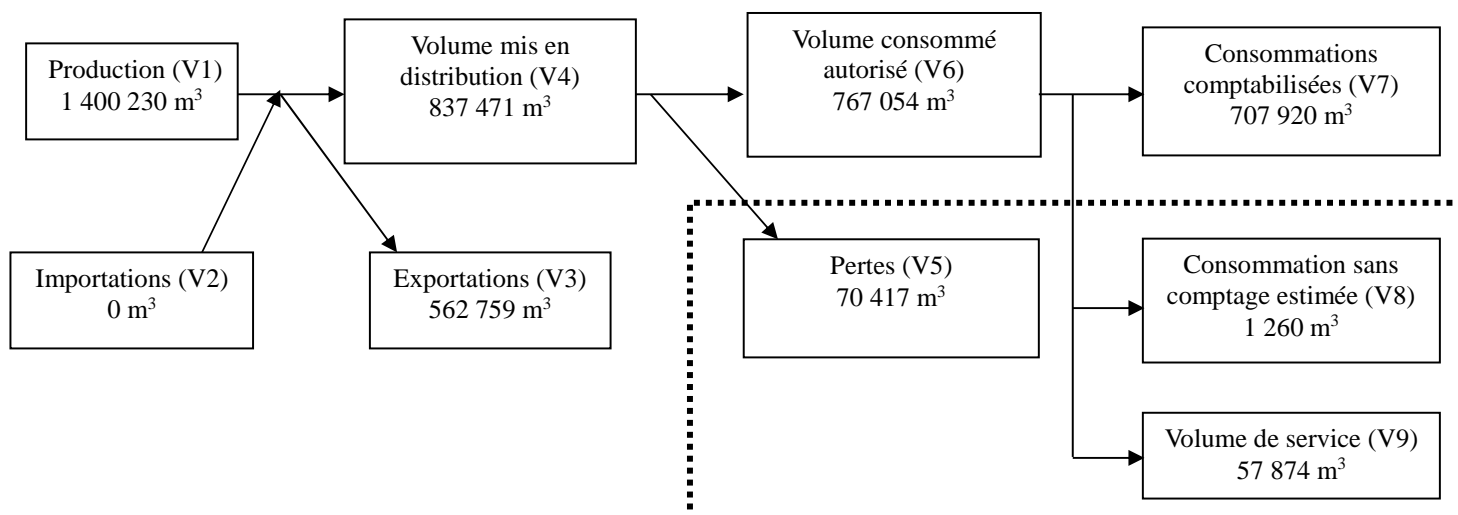
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production

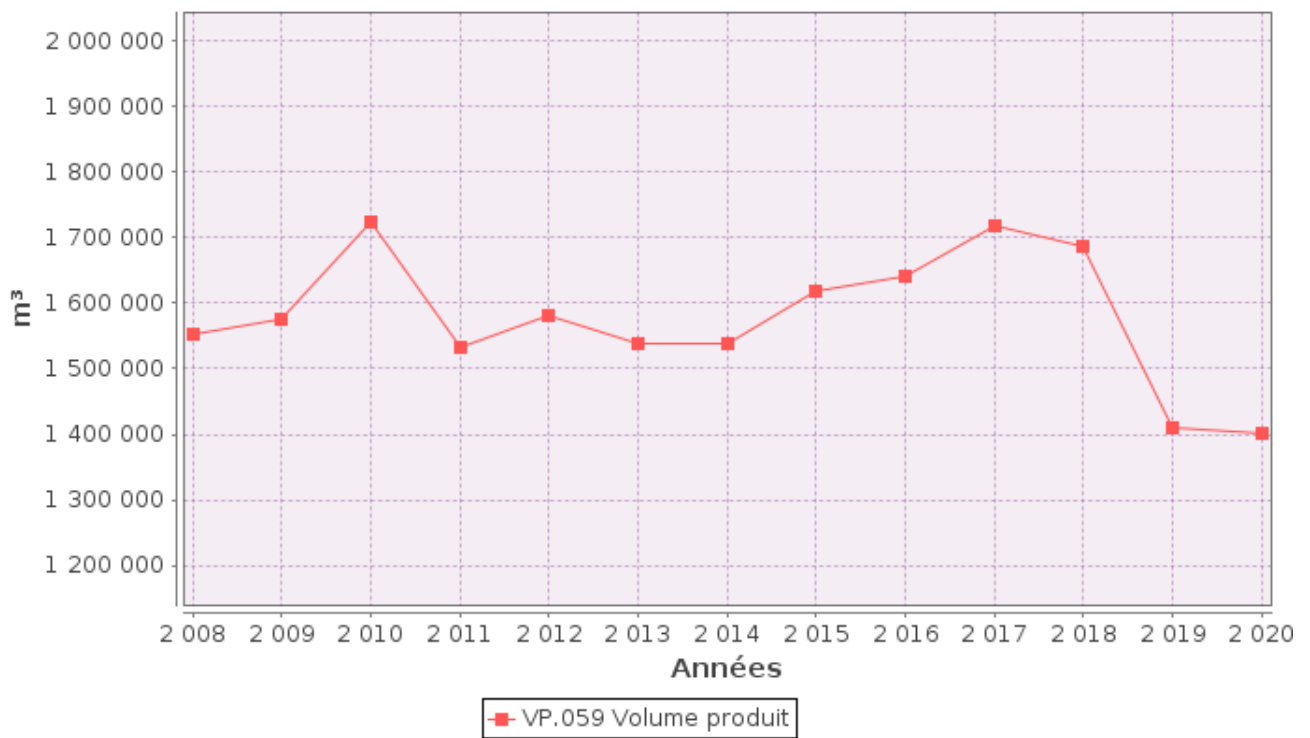


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Seillandières (Beaufort en Vallée)	Décarbonatation à la soude
Conglands (Mazé)	Décarbonatation à la soude

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Seillandières (Beaufort en Vallée)	529 730	530 113	0,1%	100
Conglands (Mazé)	881 458	870 117	-1,3%	100
Total du volume produit (V1)	1 411 188	1 400 230	-0,8%	100



Pour rappel la baisse en 2019 du volume produit au niveau des usines s'explique par le départ des 4 communes déléguées (CORNE, BRAIN SUR L'AUTHION, ANDARD et BAUNE) vers Angers Loire Métropole.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³
Total d'eaux traitées achetées (V2)	7 795	0

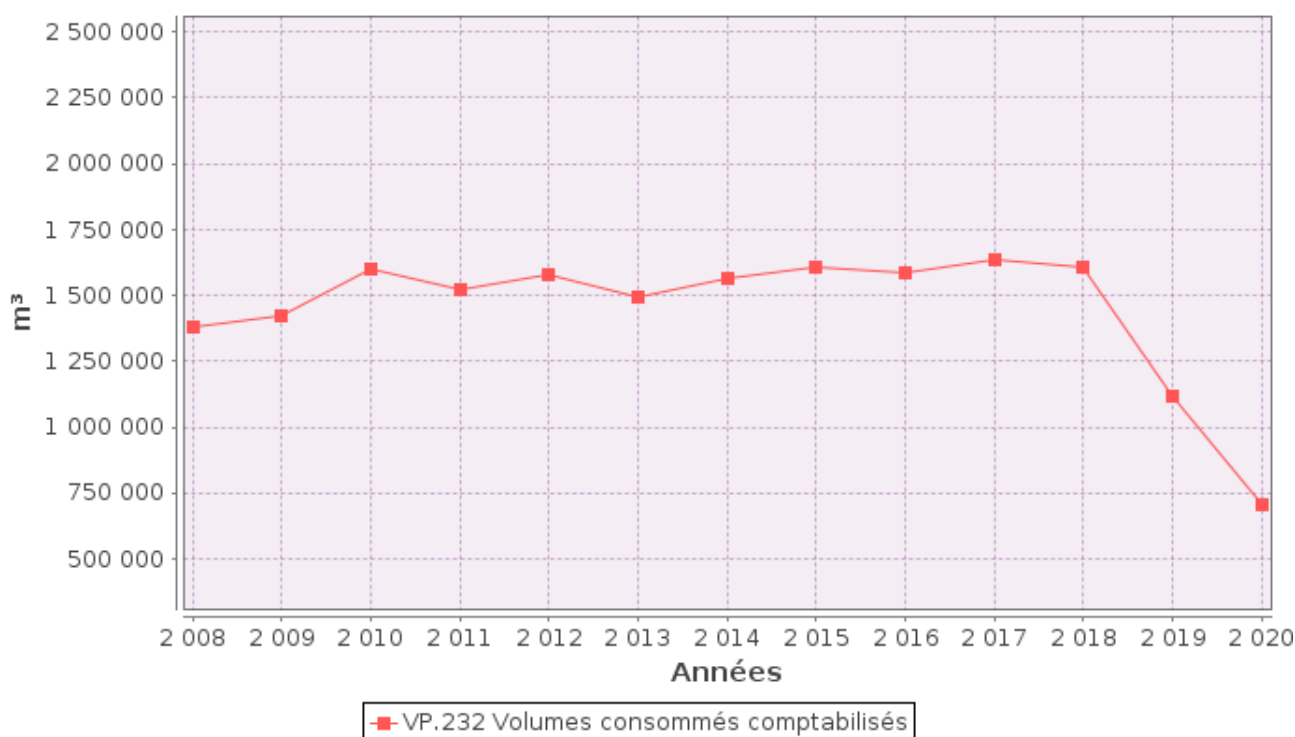
1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	780 773	707 920	-9,3%
Abonnés non domestiques	339 828	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 120 601	707 920	-36,8%
<u>Angers Loire Métropole</u> : 4 Communes Andard, Brain, Bauné et Corné (2 comptages)	128 257	126 790	
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : Cornillé les Caves (3 comptages) et « l'Isle » à Fontaine Milon (1 comptage)	5185	349 458	
<u>Saumur Val de Loire</u> : Jumelles, La Lande Chasles (4 comptages) et Mouliherne (1 comptage)	21875	86 511	
Total vendu à d'autres services (V₃)	155 317	562 759	262,3%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



La baisse du volume consommé, vendu aux abonnés, s'explique par le départ de la commune de CORNILLE LES CAVES (avec La Laiterie) vers le Syndicat d'Eau de l'Anjou et des 2 communes déléguées JUMELLES et LA LANDE CHASLES vers Saumur Val de Loire, lié aux modifications de périmètre administratif de gestion.

Cette baisse (412 681 m³ par rapport à 2019) est intégralement compensée par une vente d'eau (407 442 m³) vers le Syndicat d'Eau de l'Anjou et Saumur Val de Loire.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 520	1 260	-50%
Volume de service (V9)	61 964	57 874	-6,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 185 085	767 054	-35,3%

Cette baisse s'explique par le départ des 3 communes précitées au 1.6.4.

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 350 kilomètres au 31/12/2020 (580,39 au 31/12/2019), sans les réseaux des 3 communes de Jumelles, La Lande Chasles et Cornillé les Caves depuis le 1er janvier 2020.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,1 €/m ³	1,16 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,055 €/m ³	0,055 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	132,00	139,20	5,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	189,20	4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,60	6,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	12,35	12,75	3,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,95	55,35	0,7%
Total	236,95	244,55	3,2%
Prix TTC au m³	1,97	2,04	3,5%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 707 920 m³/an (1 120 601 m³/an en 2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	40	0	44	0
Paramètres physico-chimiques	79	0	81	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	87%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

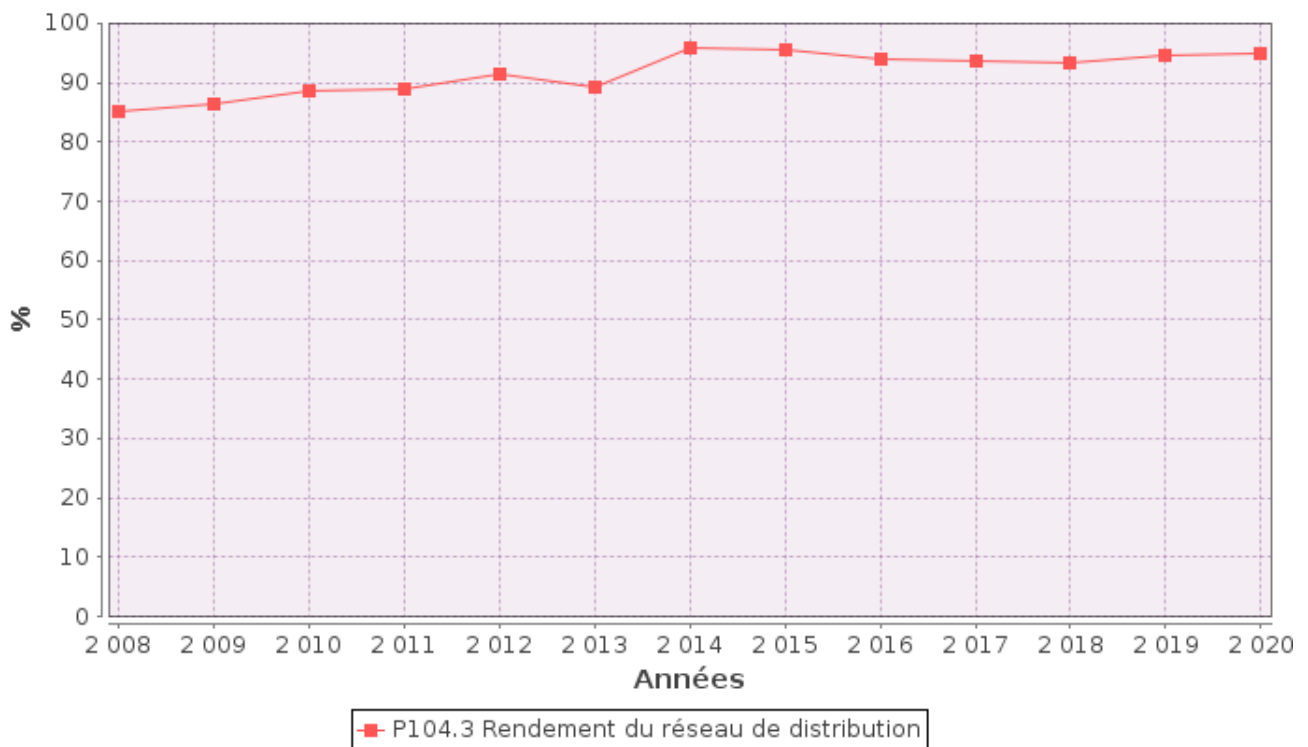
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	94,5 %	95 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,33	10,41
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,7 %	84,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1** m³/j/km (0,7 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de **0,6** m³/j/km (0,4 en 2019).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	3,78	0,67	0,8	0,24	0,62

Au cours des 5 dernières années, 6,11 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,35%** (0,23 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **100%** (100% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	Néant	Néant

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	154 946	210 692 (*)

(*) Ce montant correspond au montant des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes qui est en régie (Ex-SIAEP BEAUFORT EN VALLEE et Ex-Régie de BAUGE).), dont :

- La desserte du lotissement Les Hauts Champs VI à BEAUFORT EN VALLEE : 15 000 € HT
- Le renouvellement de la conduite de la Rue de La Chaussée à BEAUFORT EN VALLEE : 100 000 €

4.3.

4.4. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes sur l'Ex-SIAEP BEAUFORT EN VALLEE et l'Ex-Régie de BAUGE :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	655 663	631 839
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	23 824
	en intérêts	36 222

4.5. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 564 265 €.

Il est précisé que cette dotation intègre aussi la dotation aux amortissements du secteur de l'Ex-Régie de BAUGE

4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2021 en € HT
MAZE : Desserte Lotissement « Pièce du Bois » 2ème tranche (445 m de conduites avec 34 branchements)	30 000
BEAUFORT : Renouvellement conduite « Rue du Dr Grimoux » (165 m Ø 160 mm)	60 000
FONTAINE GUERIN : Desserte ZAC Clos de Villiers 2ème tranche (270 m de conduite avec 16 branchements)	20 000

4.7. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 911	15 992
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,97	2,04
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	94,5%	95%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,7	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,4	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,35%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%